

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement
24-04-2014	24-04-2014	2014-0242

1. Intitulé du projet

Modification de l'ouvrage de franchissement de la LIAUWETTE
Route Départementale n° 197 route de Manetz - Commune de ROQUETOIRE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FRESNO Cédric - Directeur

RCS / SIRET

Forme juridique

Conseil Général du Pas-de-Calais

Direction du Réseau Territorial
Maison du Département Infrastructures
de l'Audomarois

1, rue Claude Clabaux
BP 70022 LUMBRES
62508 SAINT OMER CEDEX

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7° a)	Pont longueur inférieur à 100 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Modification du tracé actuel de l'ouvrage de franchissement de la LIAUWETTE sous la RD 197 route de Manetz à Roquetoire, en vue de l'élargissement de la chaussée de la RD 197.
L'ouvrage de franchissement projeté permettra de rectifier les courbes avant, de rectifier la chute aval, d'améliorer la luminosité sous l'ouvrage, de reconstituer le lit mineur.

4.2 Objectifs du projet

L'élargissement de la RD 197 permettra d'assurer une largeur de chaussée de 6,00 mètres afin de garantir une bonne circulation des piétons, des véhicules légers et des poids lourds.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux, d'une durée de 3 mois, sont prévus d'août à Octobre 2014, période durant laquelle les eaux sont les plus basses et en dehors du cycle de reproduction des espèces piscicoles.

Les travaux seront réalisés en 3 phases :

- la 1^{ère} phase consistera à la réalisation de batardeaux pour isoler la zone travaux tout en tenant compte des phénomènes météorologiques pour la mise en place, de canalisations de diamètre 600 mm, de maintenir les débits courants.
- la 2^{ème} phase consistera à la dépose de l'ouvrage existant puis à la pose du nouvel ouvrage projeté.
- la 3^{ème} phase consistera à l'aménagement de la chaussée de la RD n° 197, à la dépose des batardeaux, à la remise en état de la LIAUWETTE dans la zone travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic routier sur la RD 197, après sa mise en service du nouvel ouvrage hydraulique, restera similaire au trafic routier actuel, de l'ordre de 580 véhicules/jour.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau
déposé à la DDTM le 27 Mars 2014.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dans le cadre du dossier de déclaration loi sur l'eau, la DDTM
a demandé l'examen au "Cas par Cas".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur du pont cache	20,00 mètres
Section du pont cache (1.00 m ¹ x 1.50 m ¹)	1.50 Mètres Carré
hauteur des poutres	1.00 m ¹ à 1.30 m ¹

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route Départementale
N° 197
Route de Mametz
62 120 ROQUETOIRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 19' 43,9" E Lat. 50° 39' 37,9" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voie routière Départementale par l'ouvrage existant.
le projet intercepte un bassin versant sur lequel on retrouve des bois, une zone urbaine, une zone d'activités, des cultures, des pâtures.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux PPRI sont prescrits sur la commune de ROQUETOIRE depuis le 17/08/2000. Documents non approuvés.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR3100487 " Pédane, bras acides à neuro-calcicoles, landes nord atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa. Directive habitat. Cette zone Natura 2000 se situe à 2km du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le projet envisagé permettra le retour de la continuité écologique en reconstituant le lit mineur en fond d'ouvrage et en supprimant l'effet de chute en aval existant.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

le projet s'inscrit au droit de la Route Départementale n° 197.

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Risques inondatifs et coulées de boues.

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Uniquement en phase travaux, A l'issue des travaux, plus de bruit.

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?

Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Pendant les travaux, aucun rejet ne sera fait dans le cours d'eau. Les eaux d'épuisement et de renouvellement des chantiers (en dehors de celles, éventuellement polluées qui seront traitées) seront rejetées dans des zones propres à une décantation et filtration naturelle avant leur retour vers le mineau et le milieu naturel.

En phase travaux, les déchets seront évacués. À l'issue des travaux et lors du fonctionnement de l'ouvrage, plus aucun déchet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'étude d'impact. En effet, dans le dossier loi sur l'eau que nous avons présenté, les impacts que pourrait avoir le projet sur le cours d'eau, nous avons constaté qu'il n'y avait pas et qu'il n'y aurait aucune incidence qualitative ni quantitative sur le niveau "LIADWETTE". L'ouvrage projeté ne constitue en rien un obstacle à l'écoulement des crues et n'amplifiera pas le risque d'inondation sur le bassin versant.

De plus, notre projet permet de corriger le dysfonctionnement actuel représenté par la chute d'eau située en aval et constituant un obstacle infranchissable pour les populations piscicoles.

Pour ce qui est des chantiers, une attention particulière sera portée à l'environnement afin d'éviter toute pollution.

D'une manière générale, tous les produits polluants seront récupérés et évacués conformément aux règles édictées dans le cadre de la protection de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lumbres le 22 Avril 2014

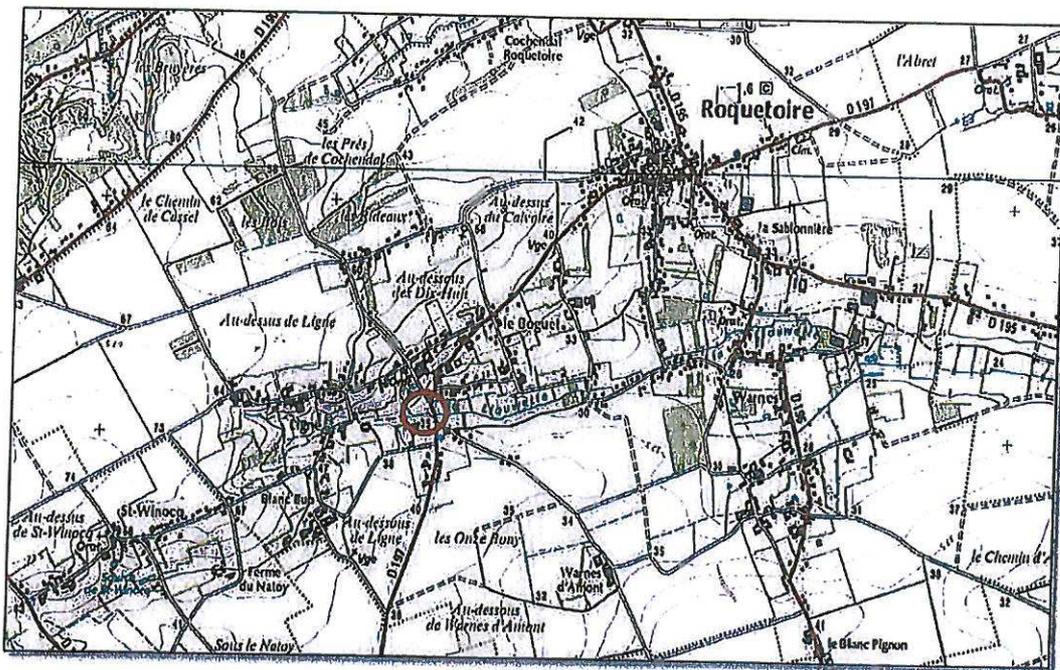
Signature

Le Directeur de la Maison
du Département Infrastructures
de l'Audomarois


Cédric FRESKO

RD197 route de Mametz à Roquette

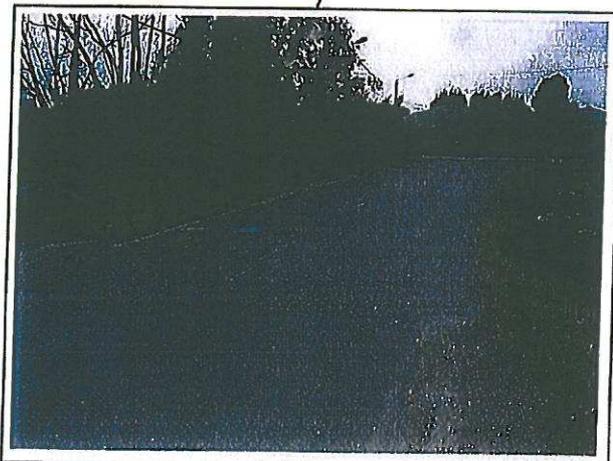
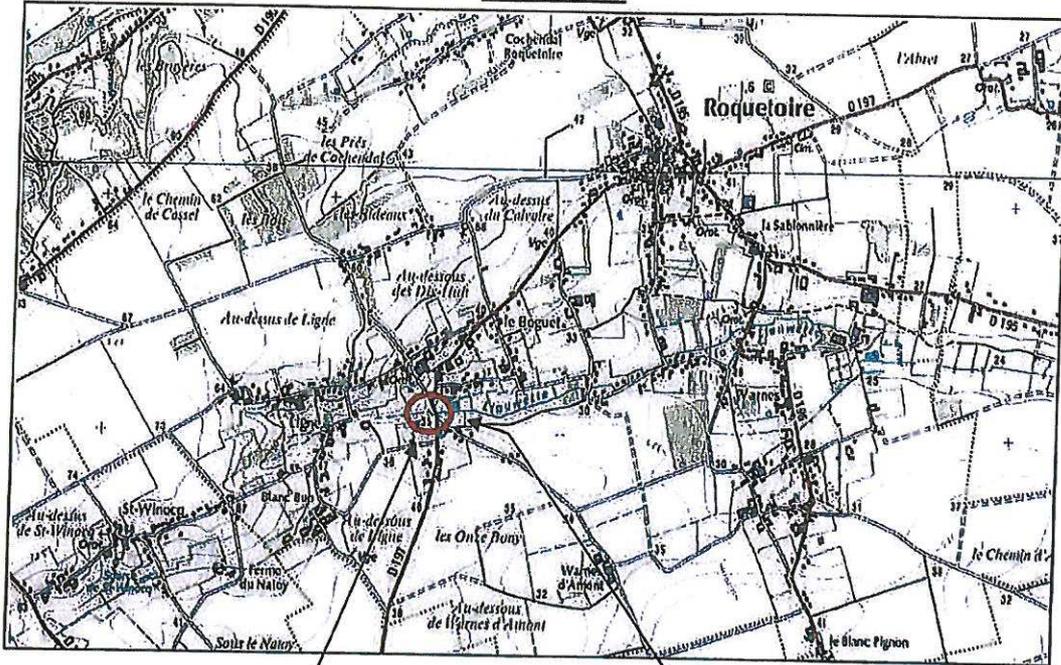
Plan de situation



Annexe 3

RD197 route de Mametz à Roquetaire

Photographie



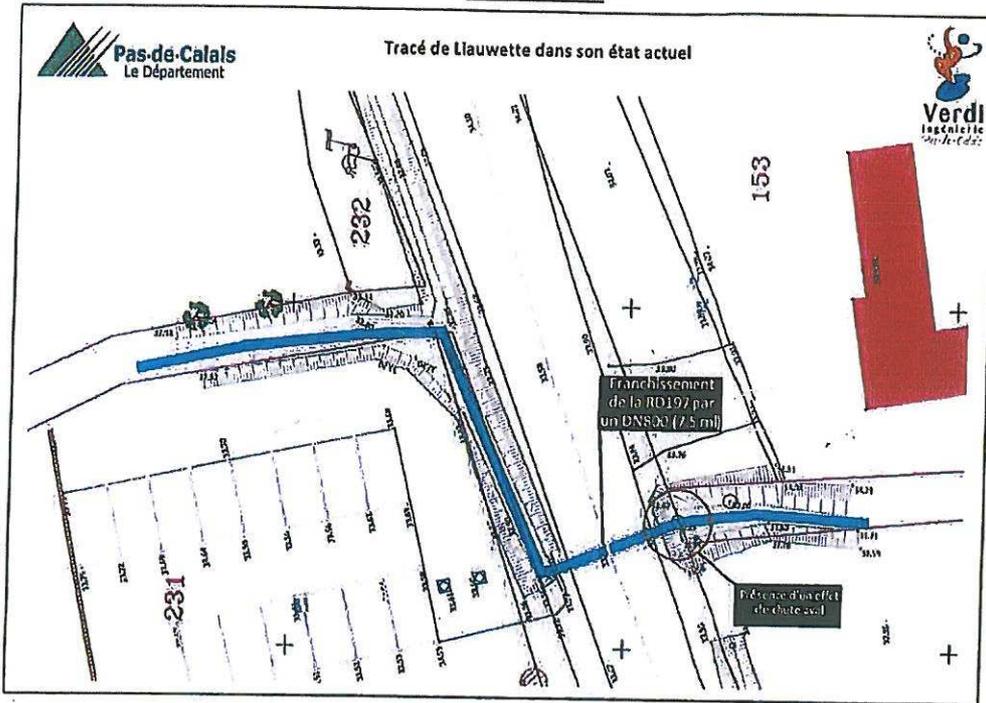
Date photo Mai2013



Date photo Mai2013

RD197 Route de Mametz à Roquette

Plan existant



Plan projeté

